



# **Projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès**

Rencontre de proximité de Saint-Vincent-de-Paul  
06 octobre 2023

**Compte-rendu**

## I. Informations générales

La rencontre de proximité autour du projet de la réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès s'est déroulée **le 06 octobre 2023 à la salle du Conseil de Saint-Vincent-de-Paul de 18h00 à 19h30**. Cette rencontre fait suite à la réunion publique d'ouverture ouverte aux habitants de la presqu'île d'Ambès et était destinée aux riverains et propriétaires des parcelles concernées par l'aire d'étude du projet.

Cette rencontre a réuni 7 personnes.

Pour vous informer sur le projet, rendez-vous sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : [Réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès | Participation Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](https://www.bordeaux-metropole.fr/Rehabilitation-des-digues-de-la-presqu-ile-d-Ambes-Participation-Bordeaux-Metropole).

Vous pouvez également accéder au dossier de la consultation pour prendre connaissance du projet et de ses principales caractéristiques en [cliquant directement sur ce lien](#).

La rencontre de proximité était structurée comme suit :

- **Rappel du contexte et des objectifs du projet** par Cécile CALAS, cheffe du service et Philippe KERLAN, chef de projet pour le service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de Bordeaux Métropole.
- **Présentation des solutions techniques retenues pour le secteur du bourg d'Ambès** par Mathieu CHALOT, ingénieur d'études pour le bureau d'études SETEC.
- **Temps d'échanges avec les participants.**

Compte tenu du format d'animation proposé et du nombre de participants, les questions ont été prises au fil des temps de présentation par les intervenants.

## II. Rappel du contexte et des objectifs du projet

**Cécile CALAS, cheffe de service cheffe du service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour Bordeaux Métropole explique les facteurs de risque inondation sur la presqu'île d'Ambès.**

Ce territoire est l'un des plus vulnérables de Bordeaux métropole en raison de sa faible altitude, ce qui fait que la totalité de la presqu'île est inondable sur un événement de type tempête 1999 (voir carte du risque inondation ci-contre) Le territoire de la presqu'île est aussi caractérisé par une configuration en cuvette (sa partie centrale est plus basse) et est donc sujet à des débordements lors des pics de marée, ce qui nécessite une capacité de vidange efficace. Le système global des digues et des Jalles est très important, puisqu'il faut limiter les débordements avec des digues solides mais également avoir la capacité de vidanger le plus vite possible.

*L'intervenante poursuit par la présentation des objectifs du projet.*

Les digues existantes couvrent l'intégralité du linéaire soit 32 km. Le projet de réhabilitation des digues concerne 17 km du linéaire global. Elles ont été construites dans les années 50. Ces ouvrages de protection ont fait l'objet de réparations ponctuelles mais sont vieillissants et nécessitent une rénovation en totalité et en profondeur, pour garantir leur pérennité.

Le projet de réhabilitation des digues a pour principal objectif de prévenir des phénomènes de rupture et de tassement des digues, en intervenant sur des digues dont l'état actuel ne garantit pas une bonne protection contre les aléas climatiques.

Aujourd'hui le projet est en phase d'avant-projet, une phase d'études préalables pour concevoir un projet adapté aux spécificités du territoire, de ses habitants et des ouvrages existants. Cette phase de conception du projet a été choisie par Bordeaux Métropole pour ouvrir un cycle de consultation volontaire des citoyens. La phase d'élaboration des dossiers administratifs et des demandes d'autorisation ainsi que l'enquête publique est prévue en 2024. L'enquête publique fera également l'objet d'une concertation règlementaire du public. Enfin, les premiers travaux devraient démarrer en 2025, s'échelonnant sur plusieurs années. Aujourd'hui une partie du budget alloué à la stratégie GEMAPI voté par Bordeaux Métropole est consacrée à la protection de la presqu'île d'Ambès, elle représente 35 millions d'euros.

***Philippe KERLAN, chef de projet GEMAPI pour Bordeaux Métropole présente les 7 secteurs concernés par les travaux de réhabilitation de la digue.***

La consultation des riverains cible en particulier les zones bourgs des communes de Saint-Vincent-de-Paul, d'Ambès, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Bassens qui concentrent le plus d'habitations et d'activités économiques. Ambarès-et-Lagrave, qui ne possède pas de façade maritime n'est pas concernée par ses travaux mais bénéficiera des effets indirects de la confortation des digues.

*L'intervenant poursuit sa présentation par l'explication des typologies de digue à réhabiliter.* Sur le linéaire à réhabiliter, deux grandes typologies de digues existent sur le linéaire à réhabiliter :

- La majorité du linéaire, 12,5 km, est située le long du domaine public qui longe la route départementale 10. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un muret en béton qui sera déconstruit et reconstruit à hauteur constante et de façon durable ;
- Une partie du linéaire, 4,5 km, se situe sur des parcelles privées, en fond de jardin. Ces zones présentent différents types de digues :
  - À Saint-Vincent-de-Paul, des digues en terre,
  - A Saint-Louis-de-Montferrand, des murets bétons associés à un remblai,
  - Sur la commune d'Ambès, des murets bétons.

Dans ce cas, les digues vont être reconstruites et élargies, pour permettre de créer une piste d'accès, afin d'accéder aux digues pour l'entretien et en cas d'urgence lors d'un évènement majeur.

*Cécile CALAS complète par la présentation des mesures foncières à l'étude et des objectifs et des contraintes techniques qui conditionnent la forme du futur ouvrage.*

La digue est aujourd'hui en quasi-totalité en domaine privé. Pour que la Métropole puisse intervenir et investir de l'argent public sur cet ouvrage, il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière. Aujourd'hui Bordeaux Métropole travaille sur la mise en place d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP). Dans le cas d'une servitude, les propriétaires restent propriétaires du sol et un règlement s'applique à cette servitude pour permettre à la métropole d'accéder à l'ouvrage pour l'entretien et la réalisation des travaux.

Enfin, des grands objectifs fixés sont pour ces travaux et ils conditionnent la forme de l'ouvrage. Cécile CALAS précise ces grands objectifs et ce qu'ils impliquent sur la morphologie de l'ouvrage (voir détails sur la coupe de principe page suivante) :

- Pour assurer la pérennité et la résistance aux évènements climatiques, la digue est parfois élargie pour qu'elle soit renforcée ;
- Pour permettre la résistance de l'ouvrage à la surverse (débordement), un tapis en enrochement libres est installé de l'autre côté de la digue et doit permettre d'atténuer l'effet de la surverse ;
- Pour l'entretien de l'ouvrage et sa longévité dans le temps, une piste accessible pour les véhicules de la métropole est créée ;
- Pour anticiper les effets du réchauffement climatique, les fondations de l'ouvrage permettent un rehaussement de la digue si une décision politique était prise en ce sens dans le futur.

### III. Les solutions techniques retenues pour le secteur de Saint-Vincent-de-Paul

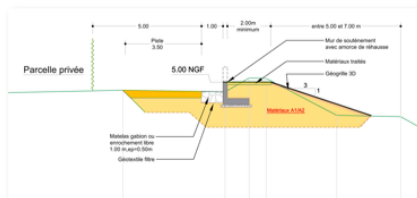
**Mathieu CHALOT, ingénieur d'études pour le bureau d'études SETEC présente les solutions techniques retenues pour la réhabilitation de la digue à Saint-Vincent-de-Paul.**

La digue actuelle est essentiellement en remblai. Deux types de solutions sont prévues sur Saint-Vincent-de-Paul pour la réhabilitation de la digue :

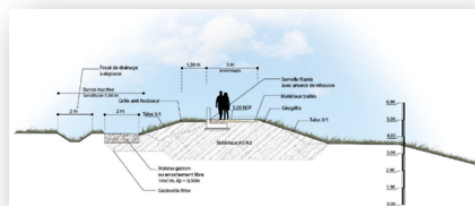
- Lorsque cela est possible, la **solution d'un talus de terre** (mélange de matériaux fins de type argile et limons avec une forte perméabilité) est favorisée. En effet, le contexte géologique de la presqu'île (argiles molles) encourage le recours à ce type de digue, qui est plus adapté pour gérer les problématiques de tassements. Le niveau de la crête de digue varie aujourd'hui énormément car il y a des tassements en fonction des zones. La digue en terre est plus intéressante pour s'adapter à ces contraintes.
- Lorsqu'il y a des problèmes de place disponible, la **solution du muret en béton épaulé** avec un remblai de terre sera favorisée.

Deux solutions techniques, en fonction des lieux :

**Un muret béton épaulé avec un remblai** (de terre) côté fleuve, en fonction de la proximité des habitations



**Un talus de terre**

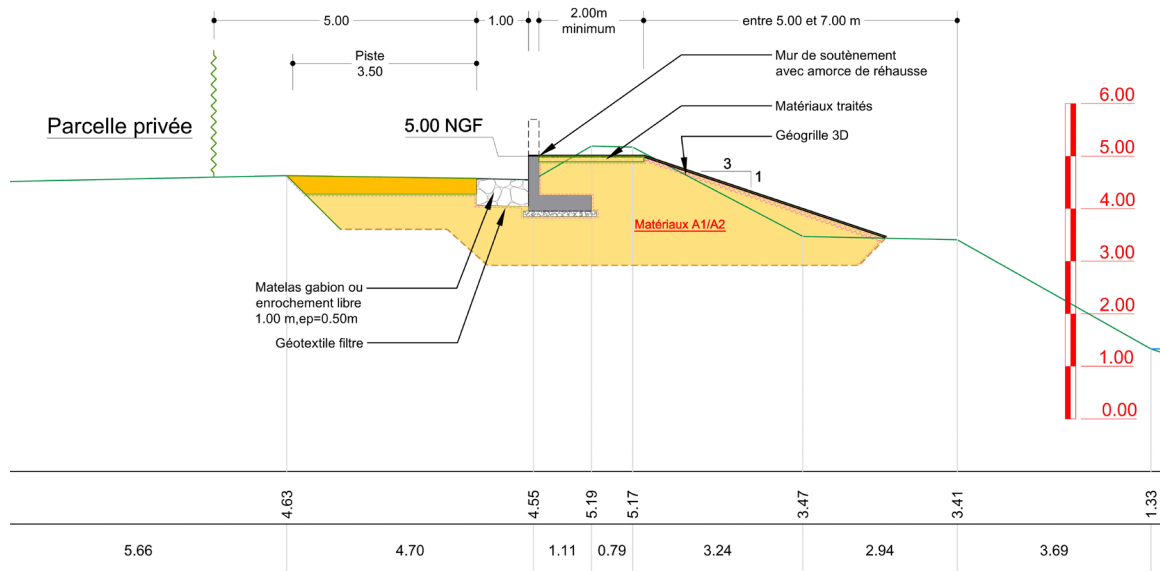


#### La technique du muret en béton

La forme de la digue est renforcée et élargie afin d'assurer la pérennité et la résistance de la digue. L'élargissement et les pentes douces en bord de digues permettront d'amortir l'effet des vagues sur la digue et d'améliorer sa résistance et sa pérennité. En cas de surverse (quand la vague passe au-dessus de la digue), l'effet de la vague peut creuser de l'autre côté de la digue. Pour amortir ce choc, un matelas en gabion (pierres) protégera la digue. La murette

sera dimensionnée pour être réhaussable, jusqu'à 75 cm. Le projet ne prévoit pas aujourd'hui de réhausse mais une réhausse ultérieure sera permise par la reprise de la digue. La résistance de la digue sera également assurée par la pose d'une géogrille.

*Visuels et illustrations des schémas commentés en séance par l'intervenant.*



La digue actuelle  
(source : CLAP Atelier)



Principe du futur projet: un muret béton épaulé avec un remblai de terre  
(source : CLAP Atelier)



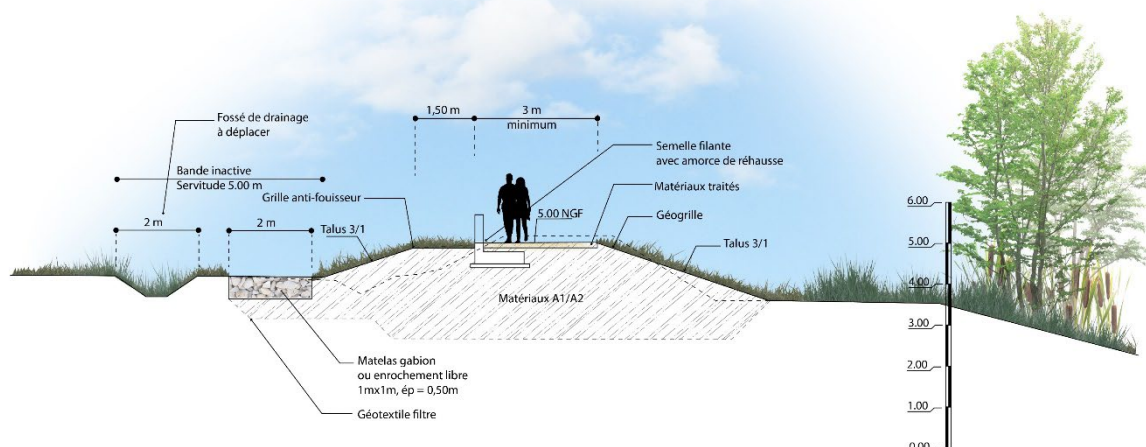
## La technique du remblai de terre

Dans ce cas, la digue prendra la forme d'un talus. Côté fleuve, le talus est conçu pour limiter l'impact des vagues sur la digue. Une géogrille sera positionnée et ensemencée pour qu'une végétation légère puisse s'y développer. Une piste d'accès prévue pour l'entretien passera sur la digue. Une semelle en béton sera positionnée sur la crête et pourra être réhaussée dans le futur. Un matelas gabion sera installé de l'autre côté pour renforcer la résistance de la digue à la surverse.

La fondation actuelle, perméable et mal compactée de la digue sera purgée pour mettre fin aux problématiques d'infiltrations actuelles. Les matériaux utilisés seront moins perméables et plus stables pour asseoir la digue de façon plus résistante et la rendre pérenne dans le temps.

Concernant la végétation, les arbres trop proches des digues peuvent poser des problèmes : quand les arbres meurent, leurs racines pourrissent et créent des trous, dans lesquelles l'eau peut s'infiltrer. Les arbres à proximité de la digue seront retirés dans le cadre de la réhabilitation. La digue ne sera pas dépourvue de végétation mais elle sera de type arbustive.

*Visuels du schéma et de l'illustration commentés en séance par l'intervenant.*



Principe du projet :  
une digue en remblai  
de terre  
(source: CLAP Atelier)



La digue actuelle dans  
le secteur n°1  
(source : CLAP Atelier)



#### IV. Echanges avec les participants

- **Question : Vous parlez des propriétaires qui restent propriétaires du foncier mais est-ce qu'ils sont aussi propriétaires de l'ouvrage ?**

**Réponse :**

⇒ Effectivement, dans le droit, ce qui est construit sur une parcelle privée appartient au propriétaire du sol. Cependant, un ouvrage qui est construit par la métropole devrait appartenir à la métropole. Il y a beaucoup de cas particuliers sur la presqu'île. Par exemple, à Saint-Vincent-de-Paul, la tranche de la digue est parfois publique, avec des parcelles privées de part et d'autre. Bordeaux Métropole ne souhaite pas remettre en question le cadastre et les propriétés de chacun aujourd'hui, mais plutôt trouver l'outil adéquat pour effectuer les travaux et réaliser l'entretien par la suite. Nous pensons que mettre en place un système de servitude d'utilité publique (SUP) est déjà suffisant, mais la stratégie foncière est à étudier au cas par cas.

- **Question : Quelle sera l'emprise depuis la digue jusqu'au chemin que vous désignez ?**

**Réponse :**

⇒ Il y aura entre 4,5 m et 5 m (cf. schéma coupe de principe), cela ne va pas changer grand-chose avec ce qu'il y a actuellement.

- **Question : Vous avez mesuré la largeur ? Sur le visuel, cela me paraît plus large que ça ne l'est en réalité.**

**Réponse :**

⇒ Le chemin d'accès reste sensiblement le même qu'aujourd'hui (cf. schéma coupe de principe), cela pourra légèrement varier en fonction de la configuration de chaque lieu.

- **Question : Vous créez une pente douce, est-ce que sur tous les secteurs sur lesquels vous travaillez à Saint-Vincent-de-Paul, l'aubarède est suffisamment large pour pouvoir réaliser cette pente douce ?**

**Réponse :**

⇒ Nous allons étudier cela plus dans le détail dans les prochains mois. Lors de la précédente réunion, il a été relevé qu'à certains endroits, il n'y avait même plus d'aubarède. Nous avons donc prévu dans certains secteurs une reconstitution de l'aubarède. Nous nous sommes surtout concentrés pour le moment sur certains secteurs d'Ambès côté Dordogne où il n'y a vraiment plus d'aubarède du tout. Nous

allons déployer une approche expérimentale sur ce secteur mais aujourd'hui cela ne fait pas partie du projet sur Saint-Vincent-de-Paul.

- **Question : Avec la charge que vous allez mettre en terre au niveau de l'aubarède, dans 6 mois – 1 an tout aura glissé avec le poids supplémentaire, si ce n'est pas retenu, cela ne tiendra pas.**

**Réponse :**

⇒ Par exemple, au bourg d'Ambès nous allons mettre en place des pieux en bois pour reconstituer la berge. Il faut trouver le bon niveau d'aménagement pour reconstituer une digue saine, qui ne se tasse pas du fait du sol argileux.

- **Question : Qu'est-ce-que qu'une grille anti-fouisseurs ? Est-ce qu'elle ne va pas s'oxyder ?**

**Réponse :**

⇒ C'est un grillage installé pour éviter que les animaux fragilisent le sol en y creusant des galeries. Cette grille est adaptée à cet usage et est traitée pour ne pas s'oxyder. Il n'y en a pas côté rivière parce que la géogrille sert à la fois à stabiliser le terrain et de grillage anti-fouisseurs.

- **Question : Nous avons déjà des infiltrations au niveau de la digue en ciment, alors une digue en terre je ne suis pas sûre que cela soit adapté. Un jour, nous n'étions pas là, l'eau s'est infiltrée jusque chez nous !**

**Réponse :**

⇒ Nos études et retours d'expérience montrent que cette solution est la plus adaptée mais nous pourrions regarder votre cas en particulier le jour où des permanences itinérantes pour comprendre pourquoi chez vous il y a eu des infiltrations. Il y a peut-être d'autres facteurs à prendre en compte. La principale problématique de la digue en ciment c'est qu'elle fait l'objet d'infiltrations dès qu'elle est fissurée tandis que la digue en terre est plus résistante dans le temps parce qu'elle s'accommode mieux des mouvements de terrain.

- **Question : Il y a beaucoup de gens qui circulent en voiture sur les chemins d'accès, peut-on les empêcher de circuler ?**

**Réponse :**

⇒ Les voitures n'ont pas le droit de circuler sur ces voies, hors les véhicules d'entretien. Pour les piétons c'est différent, car il y a une servitude de marchepied le long des fleuves domaniaux, nous ne sommes donc pas censés empêcher les piétons de circuler. Néanmoins, il est prévu de fermer les accès lorsque cela s'avère nécessaire.

- **Question : Il serait intéressant de rappeler quelle est la philosophie générale de lutte contre les inondations sur la presqu'île. Par exemple, il y a des travaux qui sont prévus pour les digues, d'autres pour les jalles. Il y a aussi des réhausses de digues qui sont techniquement prévues dans votre projet. Si les digues sont un jour réhaussées, il faudra compenser. Ma question est la suivante : comment allez-vous compenser ? Par où allez-vous faire passer l'eau ? La population de Saint-Vincent-**



**de-Paul, par exemple, a été assez traumatisée par le projet de ville fusible, donc ça serait bien que l'on ait une vue d'ensemble du projet.**

**Réponse :**

⇒ Entre 2012 et 2014, la métropole a porté un projet de réhausse des digues au droit des bourgs, complété par la possibilité de faire entrer de l'eau via les autres secteurs, en particulier les jalles. Ce projet, vous l'avez évoqué, n'a pas eu l'adhésion de la population et donc il a été abandonné en 2014. Les élus ont opté ensuite pour un nouveau projet : la réparation des digues à hauteur constante ce qui ne nécessitait pas de sur-inondation. Nous sommes toujours sur ce projet qui assemble jalles et digues. La demande a été prise en charge en 2015 et il a fallu presque 10 ans pour aboutir à des perspectives de travaux, pour un montant de 35 millions d'euros. Nous prévoyons la réhausse des digues pour anticiper les choix politiques qui pourraient être faits dans le futur mais aujourd'hui il n'y a pas de décision politique sur ce point. Cependant, tôt ou tard, par exemple sur Saint-Louis-de-Montferrand, nous savons qu'il faudra les réhausser. Aujourd'hui nous lançons un diagnostic de vulnérabilité du territoire pour identifier précisément les points faibles pour que les élus se positionneront sur des actions à mener à l'échelle 2050 – 2100.

## **V. Synthèse du temps participatif**

Pour rappel les objectifs du temps participatif étaient de :

- Permettre aux participants de s'exprimer sur leur vision des contraintes, des bénéfices du projet
- Recueillir leur avis et leurs idées sur les aménagements paysagers des digues dans le respect du cadre de contraintes

Les participants étaient répartis en sous-groupes de 8 à 10 personnes et en sous-secteurs en fonction de la localisation de leur parcelle.

Plusieurs supports étaient mis à leur disposition pour visualiser les travaux et contribuer :

- Une vue aérienne des parcelles concernées par le projet
- Une vue aérienne des parcelles avec l'emprise du projet
- Le dossier de consultation
- Les coupes A3 de principe pour le secteur étudié

Sur la base des supports à disposition, les participants étaient invités à compléter, annoter et commenter les supports sur la base d'un cadre de questionnement :

- Quelle est votre perception générale sur le projet ?
- Quels sont les commentaires et observations à faire remonter pour votre secteur ?
- Quel est votre avis sur les conditions d'accès à la digue ?

Vous trouverez ci-dessous, une synthèse des contributions récoltées en séance avec les participants.



| Localisation par numéro de planche                    | Remarques générales  |
|---|--|
| Planche n°2<br><br>(Parcelles 0268, 0160, 0634, 0640) | <p>Les habitants rapportent qu'ils n'ont pas connaissance d'actions de rénovation des digues avant ce projet. Il y a déjà eu des submersions, ils confient que leur environnement serait plus agréable s'il n'y avait pas ce problème à l'avenir.</p> <p>Certains riverains sont partagés sur l'emprise que la nouvelle digue va représenter réellement.</p> <p>Sur la thématique des accès, les habitants se prononcent favorables à l'installation d'un portail pour éviter les intrusions (voitures/motos) qui arrivent déjà.</p> |
| Planche n°5   | <p>Les habitants signalent des infiltrations sur leur terrain, qui seraient dues aux matériaux utilisés initialement pour la digue. Une question s'est posée sur le devenir des berges.</p> <p>La piste est actuellement détournée pour des intrusions (rodéo à moto, gens du voyage) et recommandent de la clôturer.</p> <p>Les riverains se questionnent sur la pertinence de la solution proposée d'une digue en terre au regard des infiltrations actuelles et recommandent plutôt l'utilisation d'une digue en béton.</p>       |
| Planche n°6<br>(parcelle 0379)                        | <p>Une année l'eau est passée par-dessus la digue. Les habitants se demandent si les voisins ne sont pas touchés aussi par des infiltrations.</p>  |